

## PROCES – VERBAL RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE

L'an deux mille quatorze, le 08 avril à 20 h 00, les membres de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, se sont réunis dans la salle de la mairie de Boège sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l' article L 5211-8 du code général des collectivités territoriales :

Date de la convocation : 08 avril 2014

Transmise le : 03 avril 2014

Membres élus : 22                    en fonction :22                    présents :21

*Sous les présidences respectives de Monsieur DUPRAZ Yves Président, et de Monsieur MUSARD Jean-Paul , en qualité de doyen de l'assemblée,*

Membres présents :

*MUSARD Jean-Paul – SCHERRER Fabienne – CHARRIERE Jean-François –NOVEL Martine – SAILLET Patrick – CHARDON Patrick – ROCH Jacqueline – DELAVOET Jean-Pierre – BOSSON Jean-François – BRIGHAM Chantal – PINGET ROLAND – DUPRAZ Yves – SAUTHIER Gilles – DURET Marielle – VIGUIER Evelyne – BRON Marc – BOVET Evelyne – SALAMON Gérard – BONNET Pierre – MOUCHET Denis – NICOLAS Luc .*

Membre absent excusé et ayant donné procuration :DUFOURD Pierrick a donné procuration à Monsieur PINGET Roland



## ELECTION DU PRESIDENT

### Premier tour de scrutin

Monsieur Jean-Paul MUSARD, le plus âgé des membres du Conseil Communautaire a pris la présidence pour procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues par l'article L 5211-9 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur MUSARD Jean –Paul sollicite deux volontaires comme assesseurs : Madame VIGUIER Evelyne et Monsieur NICOLAS Luc acceptent de constituer le bureau.

Monsieur MUSARD Jean-Paul demande alors s'il y a des candidats.

Il enregistre la candidature de Monsieur DUPRAZ Yves ainsi que de Monsieur MOUCHET Denis et invite les conseillers communautaire à passer au vote .

Après un appel à candidature, chaque délégué(e), à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

Bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

#### **Ont obtenu :**

- M. Yves DUPRAZ : 15 voix

- M. Denis MOUCHET : 7 voix

Monsieur Yves DUPRAZ, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé président et a été immédiatement installé.

M. DUPRAZ a déclaré accepter l'exercice de cette fonction.

